

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 23 Janvier 2020  
Délibération n°20200123\_02

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 49

Absents : 25

- dont suppléés : 3

- dont représentés : 8

**Votants : 60**

- dont « pour » : 60

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**Objet : ECONOMIE/EMPLOI : Contrat néo-aquitain de développement de l'emploi territorial  
(CADET)**

Le jeudi 23 janvier 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17 janvier 2020, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes d'ORADOUR.

Présents : CAILLAUD Nadia – AYRAULT Jean-Paul - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric – CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert VERGEZ Brigitte - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CECCHIN Catherine - TEXIER Didier - CRINE Jean-Jacques - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - BRUN Jackie BERTHAULT Patrick - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian - LEMAIRE Marie-Claude - THURU Marie-Danielle – CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - BEAU Nathalie – RIVOLET Patricia – ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - PELLETIER Dominique - BONNET Franck - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - BOURABIER Jacques - VINCENT Gérard - PÉNAUD André - POTEI Maryse – JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - SEVRIT Raymond - GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

PREVAUTEL Caroline représenté par son suppléant GRUEL Bruno

MOREAU Bernadette représentée par son suppléant RABIOUX Jean-Michel

LHERIDEAU Daniel représenté par son suppléant BOUCHET Eric

PARTAUD Xavier : pouvoir à AYRAULT Jean-Paul

VIDAUD Pierre : pouvoir à CROIZARD Christian

GIROUX-MALLOT Françoise : pouvoir à PELLETIER Dominique

COLIN Jean-Pierre : pouvoir à BERTRAND Didier

ROUHAUD Henri : pouvoir à DANEDE Laurent

DE LUSTRAC Jean-Marc : pouvoir à VINCENT Gérard

ROUMAGNE Magalie : pouvoir à PÉNAUD André

CAMY Bruno : pouvoir à POTEI Maryse

GAGNAIRE Marie-Claire - SOURY Christine.

Absents non excusés : BASSET Véronique - LIOT Gérard - BLANCHON Alain - FLAUD Yves - CHEMINADE Didier - DURAND Jean-Louis - ÉDRICH Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BOURIN Michel - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - BUTON Sylviane.

Secrétaire de séance : DANEDE Laurent

**Objet : ECONOMIE/EMPLOI : Contrat néo-aquitain de développement de l'emploi territorial (CADET)**

*Vu le courrier du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine en date du 15/10/2019, proposant la mise en place d'un territoire CADET dont la Communauté de communes Cœur de Charente se situerait dans le périmètre,*

*Vu la délibération du Conseil régional datée du 16 décembre 2019 approuvant la mise en place d'un tel contrat,*

*Vu la réunion du comité de pilotage de lancement du territoire « CADET », le 3 décembre 2019 à Confolens,*

Le Conseil Régional a proposé, par courrier du Président Alain ROUSSET du 15/10/19 au titre de ses compétences économiques, la mise en place d'un 5° territoire « CADET » en Région Nouvelle-Aquitaine.

Cet emploi du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine (CADET), d'une durée de cinq ans, est destiné à mobiliser au bénéfice de bassins d'emplois en difficulté, dans le cadre d'une stratégie commune, ses propres dispositifs d'intervention en matière de développement économique, de formation et d'emploi, cela en coordination avec les moyens d'actions des EPCI et d'autres partenaires socio-économiques.

A cet effet, la Région Nouvelle Aquitaine va recruter un chargé de mission CADET qui interviendra spécifiquement sur les territoires identifiés dans le périmètre d'action.

Ainsi, la communauté de communes Cœur de Charente, membre du contrat de territoire de Charente Limousine / Mellois-Ruffécois / Sud Vienne (CL.MR.SV) a été identifié pour faire l'objet d'un CADET, qui constituera un élément complémentaire de la politique contractuelle et de l'ingénierie territoriale en Nouvelle-Aquitaine.

Ce contrat a été délibéré le 16 décembre 2019 par le Conseil régional. Un comité de pilotage de lancement s'est tenu le 03 décembre 2019 à Confolens (16). Le dispositif est prévu pour rentrer en application courant 2020.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :**

- ***D'ADOPTER le Contrat néo Aquitain de Développement de l'Emploi Territorial couvrant notre EPCI,***
- ***D'AUTORISER le Président à signer ce CADET avec le pôle DATAR du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS

